

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale
de la gendarmerie nationale

Décision n° 40937 du 28 juillet 2021
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
des organismes centraux – branche « secrétariat »
NOR : INTJ2120328S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu la décision n° 63396 du 2 décembre 2020 (NOR : INTJ2032380S) ;

Vu la décision n° 43318 du 2 décembre 2020 (NOR : INTJ2032315S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} septembre 2021 :

Le Sauce Jean-Michel NIGEND : 148 447

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} septembre 2021 :

Bassompierre Carole NIGEND : 199 997

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} septembre 2021 :

Balazic Bénédicte NIGEND : 233 166

Article 4

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} septembre 2021 :

Berthelin Jean-Manuel NIGEND : 347 045

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 28 juillet 2021.

Pour le ministre et par délégation :
Le général,
sous-directeur de la gestion du personnel,
L. Le Gentil